

Communiqué de presse du 3 juillet 2008

Assainissement des bâtiments en matière énergétique: une alliance suprapolitique fait pression

Incidations fiscales encourageant les assainissements des bâtiments en matière énergétique, affectation partielle de la redevance CO2 et abolition de la «pratique Dumont»: ce sont les trois mesures urgentes visant à abaisser durablement la consommation d'énergie que des parlementaires de tous les groupements politiques veulent de concert faire passer aux Chambres fédérales au cours de la session d'automne.

Les prix toujours plus élevés de l'énergie inquiètent les consommateurs et ont un impact négatif sur la place financière et de travail de la Suisse. La politique est mise au défi. Des solutions non conventionnelles et rapidement réalisables sont demandées. Voilà pourquoi 10 parlementaires de diverses couleurs politiques ont unis leurs efforts et ont créé en quelques jours seulement «l'Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!». L'objectif du conseiller national PRD Otto Ineichen, initiateur de cette alliance, est d'abaisser rapidement et durablement la consommation énergétique en Suisse au moyen de mesures politiques appropriées. Trois thèmes occupent le devant de la scène.

Incidations fiscales pour l'assainissement de bâtiments anciens

Pour les initiateurs de cette alliance, les déductions fiscales actuellement en vigueur pour les assainissements énergétiques ne vont pas assez loin. Mais juste là, le potentiel d'économie énergétique est le plus ample. Simonetta Sommaruga (PS, conseillère aux Etats) demande donc des incitations fiscales dans l'esprit de la motion déposée par le conseiller national Philippe Müller le 6 mars 2007 au Conseil national. Mais en même temps, elle dit clairement: «Seulement des mesures efficaces et qui dépassent les règles minimales statuées par la loi, doivent être honorées». On pourrait imaginer par exemple, pour l'imposition sur le revenu, une déduction des frais d'assainissement multipliée par un facteur déterminé ou, pour l'imposition sur la fortune, une réduction limitée dans le temps de la valeur fiscale d'un immeuble après son assainissement.

Affectation partielle de la redevance CO2

Ladite Alliance considère qu'il faut aussi agir en matière de redevance CO2. Elle propose dès lors d'engager au moins un tiers des ressources financières à affectation déterminée pour encourager directement l'assainissement des bâtiments en matière énergétique. Voici ce que dit à ce sujet le conseiller national PDC Ruedi Lustenberger: «Il est judicieux d'intervenir à la source, à savoir là où les carburants sont utilisés.» La mise en œuvre de cette mesure serait l'affaire des cantons qui disposent déjà du savoir-faire nécessaire. Ruedi Lustenberger ajoute : «Les revenus provenant de la redevance CO2 permettraient aux cantons de couvrir les besoins croissants en ressources financières d'encouragement.»

Abolition de la pratique Dumont

Les initiateurs du groupement trouvent gênante «la pratique Dumont», selon laquelle l'acquéreur d'un immeuble ancien ne peut déduire intégralement des impôts les frais d'assainissement investis pendant les cinq premières années après l'acquisition d'un immeuble dont l'entretien a été négligé. Le conseiller national UDC Jean-François Rime

estime que cette pratique mène à ce que des assainissements nécessaires d'immeubles traînent en longueur pour des raisons purement fiscales et entrave aussi l'accès à la propriété: «L'abolition de la pratique Dumont libérera la voie pour procéder à des assainissements de bâtiments qui réduiront à long terme la consommation d'énergie», déclare-t-il. De plus, cette mesure permettra de lutter contre la baisse des commandes qui menace l'industrie du bâtiment.

Le Conseil fédéral est invité à agir

L'alliance suprapolitique veut contribuer à faire passer ces trois mesures immédiates au cours de la session d'automne des Chambres fédérales. L'initiateur, Otto Ineichen, estime que ces mesures seront bénéfiques au portemonnaie des consommateurs et contribueront à un redressement conjoncturel. Otto Ineichen déclare: «En fin de compte ces mesures permettront de maintenir des postes de travail et de générer de nouvelles recettes fiscales». Dans son manifeste, l'Alliance invite aussi le Conseil fédéral à agir. Ainsi elle l'enjoint de présenter, au cours de la session d'automne, un catalogue de mesures immédiatement réalisables en vue d'augmenter l'efficacité énergétique. Le conseiller national GPS/PES Louis Schelbert déposera une intervention parlementaire urgente au nom de l'Alliance pour donner davantage de poids à cette demande. «L'encouragement des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique sont les clés d'une politique d'avenir en matière d'énergie» déclare-t-il.

Au-delà des partis

Les membres de l'Alliance ne s'engagent pas uniquement sur le plan politique mais aussi pour que les banques et les prestataires d'énergie proposent, de manière limitée dans le temps, des crédits avantageux ou des subventions pour l'assainissement de bâtiments. Otto Ineichen a laissé entendre que diverses entreprises renommées l'auraient déjà assuré de leur soutien actif. «Nous avons la ferme conviction » conclut Otto Ineichen, « qu'un parti politique ne peut plus faire cavalier seul pour relever les défis complexes que comporte la politique en matière d'énergie». La création d'une alliance au-delà des partis démontre que l'on prend au sérieux les préoccupations de la population et que l'on est déterminé à faire pression par le biais de la politique pour obtenir des solutions rapidement réalisables. L'Alliance a même institué un secrétariat chargé de coordonner ses efforts et de collecter les suggestions de la population.

Pour tous renseignements:

Dr. Pia Stebler, Responsable secrétariat «Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!»

Téléphone: 079 674 45 45

E-Mail: pia.stebler@rpconsulting.ch